



Spécifications du module et du prestataire

Instruments de pesage

Groupe cible:

- *Responsables et collaborateurs d'un office de vérification, d'un laboratoire de vérification, d'un laboratoire d'étalonnage ou d'essai.*
- *Personnes ayant à faire avec des instruments de pesage (technicien de service d'entreprises productrices d'instruments de pesage, etc.).*

Durée:

- *40 heures de théorie et de travaux pratiques dans les laboratoires de METAS.*
- *66 heures d'exercices pratiques sur le terrain. Attestation requise.*

Conditions d'admission:

Voir l'article 2 du règlement de formation actuel de METAS.

Objectifs de la formation:

Le participant connaît la construction des instruments de pesage et les procédés de mesure spécifiques. Il acquiert de solides connaissances sur le fonctionnement des différentes catégories d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique et automatique. Il maîtrise les méthodes de vérification spécifiques à chaque catégorie d'instruments de pesage.

Contenus du module:

- *Ordonnance sur les instruments de mesure (RS 941.210) (pour les instruments de pesage).*
- *Ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique (RS 941.213) (Directive EU 2014/31/UE).*
- *Ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement automatique (RS 941.214).*
- *Directives relatives à l'ordonnance du DFJP sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique.*
- *Exécution des ordonnances et directives pertinentes.*
- *Principes de mesure physiques et leurs facteurs d'influence, incertitudes de mesure.*
- *Subdivision des instruments de pesage: Instruments à fonctionnement non automatique et automatique; selon la catégorie d'utilisation, type de construction et fonctionnement.*
- *Exigences métrologiques sur la construction selon les recommandations OIML R 50, R 51, R 60, R 61, R 76, R 106, R 107, R 134, certificats OIML.*
- *Cellules de pesée: familles, fonctions et classification.*
- *Sous-ensembles et appareils additionnels pour instruments de pesage.*
- *Évaluation de la conformité et marquage CE dans le domaine des instruments de pesage.*
- *Vérification ultérieure d'instruments de pesage.*
- *Procédure de vérification spécifique (directives, instructions de service etc.).*
- *Matériel de vérification et moyens techniques (camion d'étalonnage, poids, etc.).*

Contrôle des compétences:

Examen écrit et pratique dans le cadre du module B.

La réussite de l'examen est une condition d'admission à l'examen professionnel supérieur pour l'obtention du diplôme fédéral de vérificateur des poids et mesures.

Durée de validité:

5 ans.

Prestataire:

METAS, Lindenweg 50, 3003 Bern-Wabern.

Remarques:

Aucune.

Coûts:

Coût total du module B (B1 à B2): Fr. 3'000.-

Les cours (à l'exception des frais d'examen des modules) sont gratuits pour les vérificateurs désignés par le canton, conformément à l'article 3 du règlement de formation actuel de METAS.